

**AVIS PUBLIC****DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 octobre 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 17, rue Sheepwash

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne la construction d'un garage attenant résidentiel et vise à:

- Permettre que le total des marges latérales soit de 2,42 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que le total des marges latérales soit d'au moins 4 mètres;
- Permettre une marge latérale droite de 0,33 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge minimale de 1 mètre pour un mur aveugle;
- Permettre que la corniche de la toiture soit à 0,23 mètre de la ligne de terrain alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que la corniche de toute construction accessoire doit être à une distance minimale de 0,3 mètre de toute ligne de terrain.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande. Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca). Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 22 septembre 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier